



Pū Ti'aauraae Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille douze et le 16 août à 10 h 23, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le neuf août deux mille douze, conformément à l'article 215 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>excusés :</i>	<i>absents :</i>
7	2	1

Délibération N° 31 - 2012

OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET ÉLECTION AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI,
- Mme. Clarisse POIA,
- M. Bruno SANDRAS,
- M. Philip SCHYLE,
- M. René TEMEHARO,
- M. Henri TUEINUI,
- M. Raymond VOIRIN.

M. Teriitepaiatua MAIHI a reçu procuration de M. Cyril TETUANUI.

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 183.

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, sept membres présents en séance et la constatation du quorum ;

* * *

Monsieur le Président rappelle, qu'il revient au Conseil d'Administration du Centre de Gestion et de Formation de déterminer le nombre de vice-présidents. Lors du tout premier Conseil d'Administration du CGF qui s'est tenu le mardi 29 novembre 2011, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer à deux le nombre de vice-présidents du Centre de Gestion et de Formation.

Après 8 mois de fonctionnement, et face à la montée en charge des activités du CGF, notamment avec la parution des derniers textes portant statut particulier il convient aujourd'hui d'augmenter le nombre de vice-présidents. Il est proposé de fixer à quatre le nombre de vice-présidents. Monsieur le Président rappelle également qu'il revient au Conseil d'Administration d'élire les vice-présidents et de déterminer l'ordre dans lequel ils pourraient être amenés à remplacer le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste.

Sur proposition du Président, Madame Clarisse POIA est candidate au poste de troisième vice-présidente.

Il est procédé au déroulement de vote à bulletin secret, pour le poste de troisième Vice-président,

Les résultats du scrutin ont été les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Madame Clarisse POIA : 8 voix

Sur proposition du Président, Monsieur René TEMEHARO est candidat au poste de quatrième vice-président.

Il est procédé au déroulement de vote à bulletin secret, pour le poste de quatrième Vice-président,

Les résultats du scrutin ont été les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Monsieur René TEMEHARO : 8 voix

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de modifier la délibération n°2 du 29 novembre 2011 fixant à deux le nombre de vice-président, en portant à quatre le nombre de vice-présidents.

Article 2 : Madame Clarisse POIA est proclamée élue troisième vice-présidente du conseil d'administration du Centre de gestion et de formation à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

Article 3 : Monsieur René TEMEHARO est proclamé élu quatrième vice-président du conseil d'administration du Centre de gestion et de formation à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

Article 4 : Précise, en conséquence, que le nouveau tableau des vices présidents est celui-ci qui suit :

Bruno SANDRAS	premier vice-président
Cyril TETUANUI	deuxième vice-président
Clarisse POIA	troisième vice-président
René TEMEHARO	quatrième vice-président

Article 5 : d'inscrire cette dépense nouvelle au compte 6531

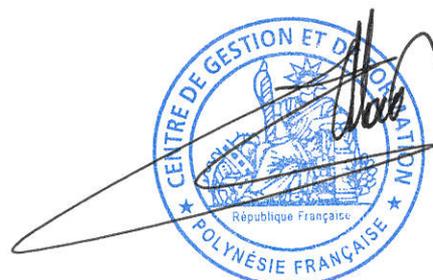
Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 7 : Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Fait à Papeete, le 16 août 2012

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le président du centre de gestion et de formation

Certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : 20/08/12
- Publiée ou affichée le : 21/08/12

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI

